



Plan Local d'Urbanisme Vétraz-Monthoux

Atelier participatif, 21 septembre 2023

Compte-rendu

Quel futur pour Vétraz-Monthoux ?

Dans le cadre de la révision de son PLU, la municipalité de Vétraz-Monthoux souhaite impliquer ses habitants dans la réflexion. Pour cela, plusieurs dispositifs de concertation sont proposés aux habitants (questionnaire numérique, live chat et atelier participatif).

L'atelier participatif a pour objectifs de sensibiliser sur l'impact à venir de la révision du PLU et de recueillir le regard des habitants sur l'architecture, le patrimoine, l'aménagement de Vétraz-Monthoux ainsi que la mobilité au sein de la commune.



Nombre de personnes présentes : 32

Introduction

M. Patrick ANTOINE, Maire de Vétraz-Monthoux, remercie tous les participants d'être présents pour travailler avec la commune.

L'atelier a pour objectifs de travailler tous ensemble, d'ouvrir ses chakras et de permettre l'expression de toutes et tous. Les échanges concerneront des projets communaux : les avis seront peut-être divergents mais la discussion devra être constructive.

Concernant la concertation, une plateforme participative numérique <https://ditesnoustout.fr/vetraz-monthoux/> a permis d'avoir 147 retours d'habitants. Cet atelier participatif est le premier, un séminaire aura lieu le 25 septembre 2023 avec les acteurs économiques.

La révision du Plan Local d'Urbanisme s'élabore sur plusieurs années donc d'autres temps permettront de nouveaux échanges entre la commune et les habitants. Des informations seront accessibles tout au long de la procédure sur le site internet de la mairie ainsi qu'à l'accueil du service urbanisme.

Plusieurs lois, documents cadres encadrent le Plan Local d'Urbanisme : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces deux documents fixent des règles auxquelles le Plan Local d'Urbanisme doit répondre.

La loi Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN) demande qu'en 2050 toute surface artificialisée devra être compensée par une surface équivalente désartificialisée. Il est donc important, dès les prochaines années, de réfléchir à des solutions pour y répondre. Le Plan Local d'Urbanisme permet de s'en donner les moyens. Les zones naturelles ou agricoles ne pourront pas devenir constructibles (privées comme communales) donc il faudra trouver un équilibre sur l'ensemble du territoire. Par exemple, les équipements publics tel qu'un collège devront être mutualisés.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le responsable du service urbanisme de Vétraz-Monthoux, présente ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un document de planification et de projet qui fixe les orientations d'aménagement et les règles d'urbanisme du territoire de la commune pour les 10 prochaines années (habitat, mobilité, etc.).

Ce document est composé de plusieurs pièces qui définissent les réglementations et orientations. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire : des lois, le code de l'urbanisme mais aussi des documents à l'échelle de la région (SRADDET) et de l'agglomération (SCoT). D'autres documents gravitent autour du PLU (Plan Local de l'Habitat, Plan de Mobilité, etc.) : ils doivent être pris en compte dans la rédaction de ce document d'urbanisme.

La révision du Plan Local d'Urbanisme se fait en plusieurs étapes :

- 2022 : lancement de la révision du PLU
- 2023 :
 - o Diagnostic :
 - Il y a eu une forte croissance démographique qui s'est accélérée entre 2008 et 2013. La population est plus jeune et a de nouveaux besoins en logements plus petits, or la commune en dispose peu.
 - La commune doit respecter la loi SRU qui lui demande d'atteindre un taux de logements locatifs sociaux de 25 % en 2025. Au 1^{er} janvier 2022, la commune dispose de 19,78 % de logements locatifs sociaux, il en manque environ 200 à créer.
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document à l'échelle de l'agglomération, approuvé en 2021. Il fixe une croissance démographique de 1 % par an, donc le document du PLU doit être calibré pour respecter cette croissance. Cela signifie qu'environ 125

logements devront être créés chaque année, soit la moitié de ce qui a été fait ces dernières années.

- D'autres objectifs sont fixés par la loi : maîtriser la consommation des espaces agricoles et forestiers. La loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) demande à diviser par 2 la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la décennie en cours par rapport aux 10 dernières années.
- Une 1^{ère} réunion publique s'est tenue le 6 juillet. Le document présenté est disponible sur le site internet de la Mairie, et à l'accueil du service urbanisme de la commune. Les agents de ce service sont disponibles pour répondre à toutes vos questions.
- A ce jour, la révision en est au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : c'est le document pivot qui va régir l'ensemble du PLU.
- La concertation : dans le cadre de la révision du PLU, une concertation réglementaire doit être mise en place. La commune a décidé d'aller plus loin grâce à plusieurs dispositifs :
 - Un live chat avec M. le Maire au mois de mai
 - Un questionnaire numérique
 - Une réunion publique en juillet, une seconde début 2024
 - Un atelier participatif
 - Un séminaire avec les acteurs économiques
- 2024 : ce sera la dernière étape de la rédaction du document avec une traduction réglementaire avant arrêt de la démarche.

Retour sur les réponses du questionnaire numérique

La plateforme numérique <https://ditesnoustout.fr/vetraz-monthoux/> a été vue par 657 personnes dont 147 ont répondu au questionnaire. La moitié des personnes présentes à l'atelier participatif ont participé à l'une des démarches participatives (questionnaire, live chat, réunion publique). Les résultats détaillés du questionnaire sont disponibles sur la plateforme numérique ainsi que sur le site internet de la Mairie.

En résumé, les répondants sont satisfaits de leur cadre de vie mais ont des attentes fortes en ce qui concerne la mobilité, l'urbanisme et les espaces verts qui sont estimés trop petits et trop peu nombreux. Les répondants étaient de tous les âges, hommes comme femmes.

La posture à tenir dans cette démarche de concertation est de réfléchir en pensant à soi mais aussi aux autres, à ses parents, ses enfants, etc. pour que la réflexion soit élargie.

Vétraz-Monthoux demain ?

Après la présentation, il a été proposé aux participants de faire un état des lieux de l'existant en termes d'habitat, d'espaces publics, d'équipements publics et de mobilité. A la suite, ils ont réfléchi aux actions à mettre en œuvre sur la commune pour améliorer le cadre de vie. Certaines actions sont à développer rapidement (2025), d'autres pourront être une deuxième étape ou nécessiter un temps de réalisation plus long (2040). Les élus présents ont, eux aussi, fait l'exercice.



Le diagnostic partagé :

- **Habitat :**

Tous les participants s'accordent à dire que la croissance démographique est très rapide ce qui fait qu'il manque des logements et des infrastructures. Une question se pose : comment conserver l'esprit village de Vétraz-Monthoux ?

Beaucoup déplorent le nombre d'immeubles, la hauteur des nouvelles constructions et la densification de la commune. L'attachement aux pavillons individuels est encore fort. Les toits plats ne convainquent pas tout le monde.

Le manque d'espaces verts, notamment entre les maisons et en pied d'immeubles. Les espaces verts ne sont pas assez importants dans la commune.

Un manque de stationnement est constaté.

Enfin, une réflexion sur la mutation des grandes parcelles résidentielles en vente sur la colline est demandée par certains participants.

- **Equipements et espaces publics :**

Même s'il n'y en a pas assez, les parcs et espaces verts de la commune sont appréciés, notamment le parc de Haut-Monthoux et celui du centre bourg. Le hameau Bas-Monthoux manque de parc public.

Les aires de jeux pour les plus jeunes sont de qualité mais il manque des espaces de rencontres pour les adolescents et les adultes. Certains ont demandé un espace dédié aux animaux de compagnie.

La maison de la citoyenneté et la résidence pour les aînés sont appréciées.

Etant donné la hausse démographique, les infrastructures ne sont plus adaptées (établissements scolaires, crèches, etc.). De plus, une demande est faite concernant les équipements sportifs dont un terrain de foot.

La mise en place du marché est soulignée et appréciée, cependant certains expliquent qu'il n'est pas correctement situé (à déplacer pour l'accessibilité).

- **Mobilité :**

Concernant la mobilité, il est souligné la circulation automobile importante (traversée pendulaire).

Les bus sont peu fréquents et leur circulation n'est pas aisée au centre bourg (rues étroites) : cela n'incite pas à les emprunter. Le prix du trajet en bus est considéré comme onéreux.

La voie verte est appréciée mais la cohabitation entre usagers n'y est pas toujours simple et sécurisée (cyclistes, piétons). Le nombre de pistes cyclables n'est pas assez important et certaines liaisons / continuités sont manquantes. L'état de la chaussée n'est pas adaptée aux cyclistes.

Enfin, il y a un manque d'espaces sécurisés pour les modes doux.

Les actions imaginées pour 2025 :

- **Habitat :**

Afin de rendre la croissance démographique acceptable, les participants insistent sur l'importance de créer des espaces verts et des aires de jeux autour des nouveaux logements, d'imposer la création de stationnement pour chaque nouveau logement. L'interdiction de la vente de places de stationnement séparément du logement semble essentiel pour eux.

Les participants préféreraient qu'il y ait moins de constructions à l'avenir, qu'elles soient moins hautes et que les distances entre les nouvelles constructions soient plus importantes. Il est important de préserver et revaloriser le patrimoine bâti et d'encourager la rénovation énergétique.

Les nouvelles constructions doivent être pensées de façon la plus écologique possible, avec par exemple, l'installation de panneaux solaires. Les participants imaginent les zones pavillonnaires, des zones d'immeubles, etc. afin de ne pas dévaloriser les quartiers avec les maisons. Plus d'EHPAD seraient souhaités.

Enfin, il est demandé de repenser et de rationaliser la récolte des déchets ménagers et des déchets verts dans la commune.

- **Equipements et espaces publics :**

Tout comme pour les logements, les participants insistent sur l'importance de développer des solutions plus écologiques dans l'espace public et pour les équipements :

- Remplacer l'éclairage public par du solaire, des LED et en diminuer leur nombre
- Végétaliser les cours d'écoles

- Promouvoir les réseaux de chaleur
- Installer des panneaux solaires
- Diminuer / supprimer les publicités

L'espace public doit devenir un espace agréable offrant des îlots de fraîcheur grâce à la création de parcs. Les nouvelles plantations doivent être faites en réfléchissant aux choix des essences, des plantes pour qu'elles demandent peu d'entretien et d'eau, qu'elles soient adaptées aux nouvelles conditions climatiques et ne soient pas allergisantes. Des fruitiers pourraient être prétexte d'une sensibilisation à une bonne alimentation.

Afin de répondre à l'augmentation du nombre d'habitants, il est essentiel de créer les infrastructures nécessaires :

- Des établissements scolaires
- Des nouveaux centres de loisirs
- Une crèche
- Une bibliothèque/médiathèque/ludothèque
- Une maison pour les ados
- Une salle polyvalente
- Une zone multisports
- Une maison de santé

La mutualisation des équipements avec d'autres communes peut être une première piste. Le plus important est de créer des espaces et équipements publics fonctionnels et cohérents avec les différents besoins des habitants.

De nouveaux commerces, restaurants, une auberge et des services permettraient de conserver / développer l'esprit village et la dynamique de Vétraz-Monthoux.

Des jardins partagés et composts pourraient permettre la sensibilisation à la nature et développer la convivialité et les échanges dans les quartiers.

Des espaces dédiés aux animaux de compagnie permettraient la bonne cohabitation entre tous.

- **Mobilité :**

Concernant la mobilité, les participants insistent sur l'importance d'améliorer le système de transports en commun :

- Augmenter la fréquence
- Revoir le maillage, le parcours des bus (Livron/Aubrac)
- Questionner la taille des bus : nécessité d'utiliser des bus plus petits, adaptés aux dimensions des rues ?
- Diminuer le coût du transport en commun
- Développer le tram aux Glières

Une participation active au Plan de Mobilité de l'agglomération permettra de s'impliquer et de faire entendre la voix des Vétraziens.

L'utilisation de la voiture électrique se développe, il est donc essentiel de créer dès maintenant des infrastructures adaptées à ces nouveaux usages et besoins.

Certains proposent la mise à disposition de véhicules (voitures, vélos) électriques en libre-service pour limiter le nombre de voitures individuelles.

De plus, la co-mobilité est à travailler, notamment via le site de la mairie.

D'autres demandent la suppression des zones 20 et 30 pour revenir à des limitations à 50 km/h. Ceci ne fait pas consensus.

La sécurité des piétons et des cyclistes n'est pas assurée partout dans la commune selon les participants. Il est donc important de :

- Développer des aménagements sécurisés,
- Prolonger la voie verte et liaisonner les connexions déjà existantes (par exemple : Menoge, Corly, Dolto)
- Créer des pistes cyclables
- Sécuriser l'accès à l'école de Bas-Monthoux.

Enfin, pour une question écologique, l'activité de l'aérodrome devrait être limitée.

Une prospection pour 2040 :

Les réflexions pour 2040 ont été plus complexes à mener, le plus important aujourd'hui pour les participants est la mise en œuvre d'actions rapides dès 2025. Les actions pour 2040 doivent finalement être dans le prolongement des demandes pour 2025 pour que le pari d'une densification maîtrisée, d'un centre-bourg actif et dynamique et un nombre limité de voitures soit réussi.

- **Habitat :**

Le plus important pour les participants est de penser dès aujourd'hui l'habitat de demain : pérenne, durable, écoresponsable et autonome. En effet, la vie du bâti est de plus de 50 ans, toutes les constructions doivent donc être à haute valeur environnementale.

Pour aller aussi dans ce sens, la récupération de l'eau de pluie devra permettre une gestion de l'eau plus raisonnable, à minima pour les espaces extérieurs.

Tous les toits devront être équipés de panneaux solaires.

- **Equipements et espaces publics :**

Ce qui est important aux yeux des participants, c'est de développer un tissu économique local et une vie de village dynamique grâce à des commerces de proximité et des services à proximité des logements – qui permettront par la même occasion de limiter l'utilisation de la voiture.

Une maison médicale dans Vétraz-Monthoux, une médiathèque, des crèches et un espace culturel / spectacle sont des équipements qu'espèrent les personnes présentes à l'atelier. Penser la localisation des équipements est important : rapprocher l'EPHAD et les écoles favoriserait l'intergénérationnalité.

Afin d'offrir un cadre de vie agréable, il est demandé plus d'espaces verts et arborés, des cours d'écoles végétalisées, des jardins partagés et pourquoi pas une ferme pédagogique. Pour la bonne santé de tous, une attention particulière est à porter sur la qualité de l'air et de l'eau.

- **Mobilité :**

Concernant la mobilité, certains imaginent l'avenir sans voiture, d'autres non.

Tous s'accordent cependant à dire qu'il faut développer les mobilités alternatives et notamment les transports en commun avec la mise en place du tramway à Vétraz-Monthoux, de l'électrification des bus et la mise en service de véhicules électriques pour tous.



Conclusion et suites

M. Patrick ANTOINE, Maire de Vétraz-Monthoux, remercie les personnes présentes pour leur participation active.

C'est l'heure du mi-mandat, de relire les engagements des élections et d'analyser ce qui a déjà été fait, ce qui va l'être et ce qui ne le pourra pas (finances et moyens humains). De nombreux travaux vont être réalisés jusqu'à la fin du mandat pour répondre aux engagements ce qui va entraîner une circulation complexe.

- La route de Taninges va être aménagée en 2025 pour l'implantation d'un TCSP. Le transport en commun desservira le nouveau collège qui devrait être livré à la rentrée 2025. Les passages seront donc compliqués – le contournement n'existera pas encore.
- Le centre-bourg connaîtra aussi de nombreuses transformations : la création du pôle médical, la crèche avec 40 places supplémentaires, les changements pour les écoles, le centre de loisirs et la mise en place de mobilité active à proximité du groupe scolaire.
- Prochainement, 1 000 m² de commerces vont ouvrir au centre bourg. Des Vétraziens sont candidats sur des activités commerciales. Un projet de restaurant est en recherche de candidat.

Vétraz-Monthoux est la première commune des 12 communes de la communauté d'agglomération en termes de mobilité active, soyons-en fiers. Une douzaine de sentiers sont à développer dans les bois avec la découverte des cours d'eau et d'une faune importante. La commune compte à 40 % d'espaces verts naturels et agricoles.

La commune se donne pour feuille de route de diviser par 5 la consommation d'espace par rapport aux années précédentes.

Les informations sur la concertation sont disponibles sur le site de la Mairie, dans le magazine communal, sur la plateforme dites-nous tout et à l'accueil du service urbanisme. Pour rappel, une réunion publique se tiendra début 2024.